

*Pour la défense et la promotion
des Centres Hospitaliers Locaux
et des Hôpitaux de proximité*

Appel à cotisation 2017

Cher (e) collègue,

L'ANCHL a fait sa place parmi les fédérations hospitalières. Sa position compte à présent dans les concertations sur les textes d'application de la loi de modernisation (GHT par exemple) et son avis est recherché dans le cadre des différentes missions ministérielles.

L'ANCHL est un des rares organismes à faire entendre la position des hôpitaux de proximité dans les instances nationales :

- le Conseil d'administration de la Fédération Hospitalière de France, avec la création d'un groupe de travail dédié au développement et à la prospective de nos établissements ou avec la participation au groupe de travail sur les USLD
- la Conférence Nationale des Directeurs de Centres Hospitaliers
- les groupes de travail de la DGOS et la DGCS autour de la réforme de la tarification des services sanitaires des hôpitaux de proximité, de la réforme tarifaire des EHPAD, du groupe de travail sur les CPOM, du groupe de travail sur les GHT et la proximité, avec les réunions de concertations sur les décrets d'application de la loi de modernisation du système de santé (charte de gouvernance, GHT...)
- le Comité national de suivi ESP-CPTS-PTA
- la Commission de la Stratégie Nationale d'amélioration de la qualité de vie au travail
- les réunions de concertation dans le cadre de la préparation du PLFSS 2015, 2016 et 2017

L'ANCHL diffuse, après concertation avec les membres de son Conseil d'administration dont les délégués régionaux, des communiqués de presse (très souvent repris par les médias dédiés au monde de la santé) et assure la défense de certains établissements auprès de leur Agence Régionale de Santé ou du Ministère de la Santé.

Elle développe des partenariats avec d'autres organismes ou fédérations (ex : la Fédération Nationale des Centres de Santé ou l'Association des Petites de Villes de France), toujours dans l'optique d'assurer le maintien et le développement des activités de ses établissements.

A la veille d'un nouveau Gouvernement, il n'est pas vain de réitérer notre demande pour la mise en place d'un plan national de développement des Centres Hospitaliers Locaux. Bien au contraire ! Les changements ministériels à venir représentent une nouvelle opportunité de faire valoir nos spécificités et nos potentiels.

En 2017, nous poursuivrons donc plus que jamais notre travail de défense, de reconnaissance et de promotion de nos établissements.

Conformément à la décision prise par notre Conseil d'Administration en novembre dernier, le travail de notre association va s'ouvrir aux établissements «hôpitaux de proximité et non ex-HL », établis par l'arrêté du 23 juin 2016.

Je vous invite à rejoindre notre association, par le biais du bulletin ci-joint, ou à renouveler votre adhésion.

Cher(e) collègue, je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations les meilleures.

Dominique COLAS
Président ANCHL